

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
11/09/2018	11/09/2018	2018-7159

1. Intitulé du projet

Extension et requalification du cimetière de la Commune d'Aiffres (Deux-Sèvres)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47-a) Défrichage de plus de 0,5 ha	Défrichage portant sur une surface de 0,7530 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'extension et requalification du cimetière communal. Création d'un cimetière boisé, forestier d'une superficie de 0,7530 ha, avec maintien de 69 arbres de futaies, chênes, frênes, érables.
Le futur cimetière boisé comprendra 44 caveaux 2 places végétalisés, 60 cavurnes et un jardin des souvenirs.

4.2 Objectifs du projet

Afin de répondre à ses obligations en matière d'inhumation des personnes décédées sur son territoire, et dans la mesure où le cimetière actuel arrive à saturation, la commune d'Aiffres a décidé l'extension du cimetière sur une parcelle attenante dont elle a fait l'acquisition. Le projet vise à répondre au besoin pour les 10 années à venir, mais également à requalifier le cimetière existant et ses abords.

L'objectif est de réaliser un cimetière paysager dans la parcelle boisée et, à ce titre, la commune a fait réaliser par l'ONF en février 2017 un inventaire - diagnostic des arbres présents.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Travaux de défrichage : l'abattage, le débardage des arbres sera mécanisé et sera réalisé en période hivernale. Le stockage et l'enlèvement des grumes se fera par camion grumier via la rue de Tartalin. Les arbres conservés dans le cadre du projet seront marqués avant les travaux de défrichage afin de garantir leur maintien.
- Création d'un cimetière paysager dans la parcelle boisée (trame viaire accessible desservant un secteur de caveaux engazonnés, d'espaces cinéraires : jardin du souvenir - clairière de cavurnes - ossuaire - point de collecte des déchets, et allée principale de service) avec implantation d'une clôture intégrée en lisière de boisement.
- Réorganisation du cimetière central : mise en place d'une trame végétale assurant une transition avec l'extension boisée, suppression du mur de clôture actuel pour ouverture visuelle sur le boisement, continuité du réseau viaire.
- Réorganisation globale de la trame viaire : création d'un parvis principal, restructuration du parking, mise en place de liaisons piétonnes accessibles, accessibilité des circulations, renouvellement et mise en place de l'éclairage.
- Requalification de l'ancien cimetière : parvis d'église, restauration et mise en accessibilité des liaisons piétonnes, engazonnement des espaces entre les concessions.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Inhumations : 62 caveaux 2 places traditionnels (Sud du cimetière central) et de 44 caveaux 2 places végétalisés dans l'extension boisée.
- Créations : 60 cavurnes et jardin des souvenirs (puits de dispersion) dans l'extension boisée et 48 cases de columbarium dans le cimetière central.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Etude hydrogéologique et avis d'un hydrogéologue agréé du 27/06/2016,
- Enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du Livre 1er du Code de l'Environnement du 22/11 au 22/12/2017 avec conclusions et avis du commissaire enquêteur du 11/01/2018,
- Avis de la CoDERST du 24/04/2018,
- Arrêté d'autorisation préfectorale du 05/06/2018.

A venir :

- Autorisation de défrichement,
- Permis d'Aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Extension avec création d'un cimetière paysager sur parcelle boisée (BB n° 25)	7.530 m ²
- Requalification cimetières central et ancien (BB n° 1, 8 et 9)	8.163 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Tartalin, 79230 AIFFRES

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 24' 49" 9W Lat. 46 ° 16' 54" 3N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection de la Croix Hosannière située sur la parcelle BB n° 1 et classée aux Monuments Historiques le 22/03/1889.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection de la Croix Hosannière située sur la parcelle BB n° 1 et classée aux Monuments Historiques le 22/03/1889.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inventaire - diagnostic réalisé en février 2017 par l'ONF sur les arbres présents. Le projet a été élaboré en tenant compte des remarques de l'ONF afin de conserver au maximum les arbres existants et préserver l'espace boisé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelle BB n° 25 boisée de 7.530 m ² (changement de destination)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Avis de l'hydrogéologue agréé du 27/06/2016 repris dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du 05/06/2018 : Avis favorable sous réserve que la base des fouilles soit limitée à 1,50 m sous le sol en profondeur (1 seul corps en cas d'inhumation en pleine terre, 2 corps superposés en cas de caveau maçonné) et que les caveaux et inhumations soient réalisés dans les règles de l'art et conformément à la réglementation
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'architecte des Bâtiments de France a été consulté à différentes étapes du projet et le Permis d'Aménager lui sera soumis dans le cadre de l'instruction.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération projetée se situe en dehors de toute zone protégée excepté le site classé de la Croix Hosannière sur la parcelle BB n° 1. Nous avons pris l'attache de l'architecte des Bâtiments de France pour élaborer ce projet.

Le faible défrichement ainsi que le maintien du plus grand nombre d'arbres n'est pas incompatible avec le périmètre de protection de la Croix Hosannière.

Le projet ne nécessite pas, à notre sens, la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">- Avant-projet validé par le Conseil Municipal en octobre 2017 (annexe 4)- Arrêté préfectoral du 05 juin 2018 autorisant l'extension et la requalification du cimetière (annexe 5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AIFFRES

le,

10 septembre 2018

Signature



La Mairie,
Lucas BILLY



Plan de situation au 1/25000



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Cimetière
d'Auffres (49)

Département :
DEUX SEVRES

Commune :
AIFFRES

Section : BB
Feuille : 000 BB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 31/08/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

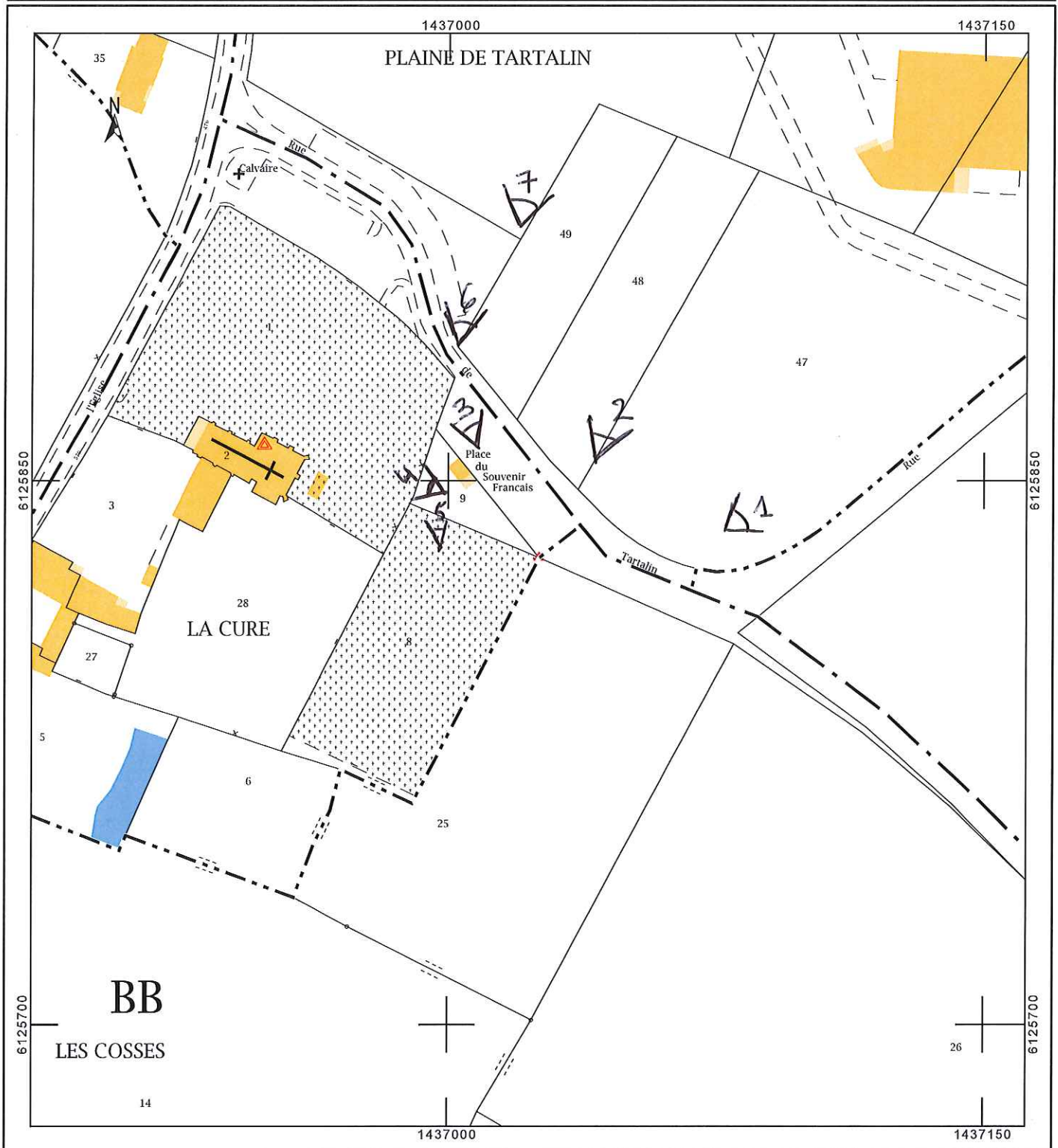
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
171 Avenue de PARIS 79061
79061 NIORT CEDEX 9
tél. 05 49 09 98 65 -fax
ptgc.deux-sevres@dgifp.finances.gouv.fr

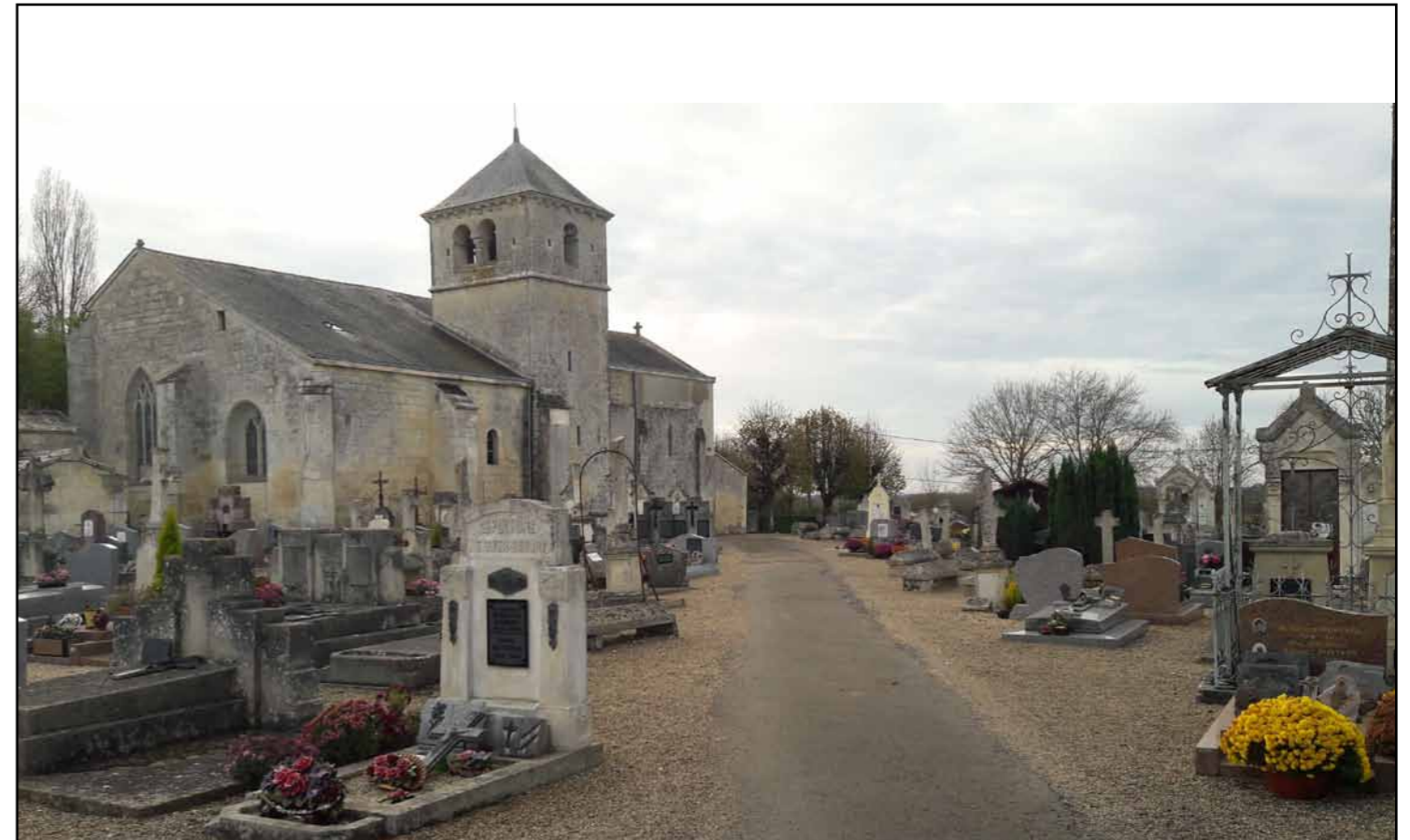
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE D'AIFFRES

**MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
EXTENSION ET REQUALIFICATION DU CIMETIÈRE**



AVANT-PROJET

OCTOBRE 2017

GILLES GAROS // ARCHITECTE-PAYSAGISTE ET URBANISTE OPQU // NANTES
GROUPE ETUDE SIT&A CONSEIL // BUREAU D'ÉTUDES VRD // NIORT

1 CAPACITÉ DU CIMETIÈRE ET ÉVOLUTION

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES DÉCÈS

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Inhumations	28	28	14	23	24	25	24
Crémation	5	9	9	9	9	7	8
TOTAL	33	37	23	32	33	32	32

- Moyenne annuelle de funérailles : 32 /an (75% d'inhumations et 25% de crémation)
- Besoins estimés à 10 ans : 320 emplacements (soit 240 inhumations et 80 crémations)

À COURT TERME

CIMETIÈRE ANCIEN

- Capacité maximale atteinte
- 87% de concessions perpétuelles : peu de reprises de concessions.
- 31 concessions identifiées comme étant à l'abandon.
- État des lieux à compléter et anticiper les délais de reprise de concessions (plus de 3 ans de délais légaux pour reprendre une concession abandonnée)

CIMETIÈRE CENTRAL

- 80% de concessions perpétuelles ou 50 ans. 20% de 30 ans, et moins de 1% de 15 ans : très longue durée de rotation
- Inhumations : 29 emplacements libres : arrivée à saturation courant 2018
- Crémations : 90 emplacements en columbariums, 14 sont libres. 90% de concessions de 30 ans et moins : arrivée à saturation dès 2019.

Établissement d'un règlement du cimetière permettant la réduction des durées de rotations à 15-30 ans. Supprimer les concessions perpétuelles.

À LONG TERME

- Reprise de concessions dans la partie ancienne
- Mise en place de caveaux deux places végétalisés supplémentaires dans le cimetière boisé à étudier
- Cavurnes supplémentaires mis en place dans le sous-bois.



À 10 ANS - CIMETIÈRE BOISÉ

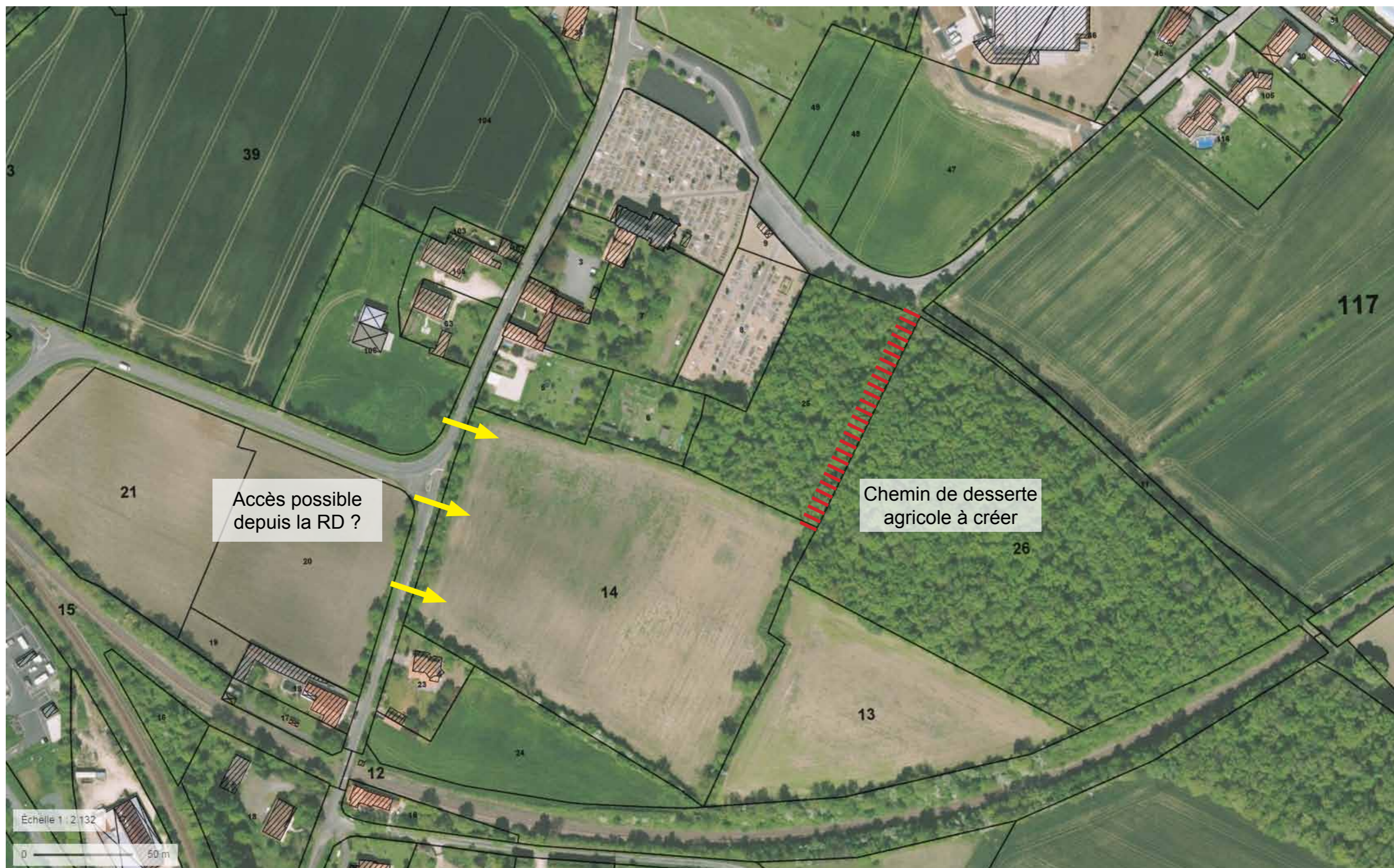
INHUMATIONS

- 64 caveaux deux places traditionnels au sud du cimetière central
- 44 caveaux deux places végétalisés

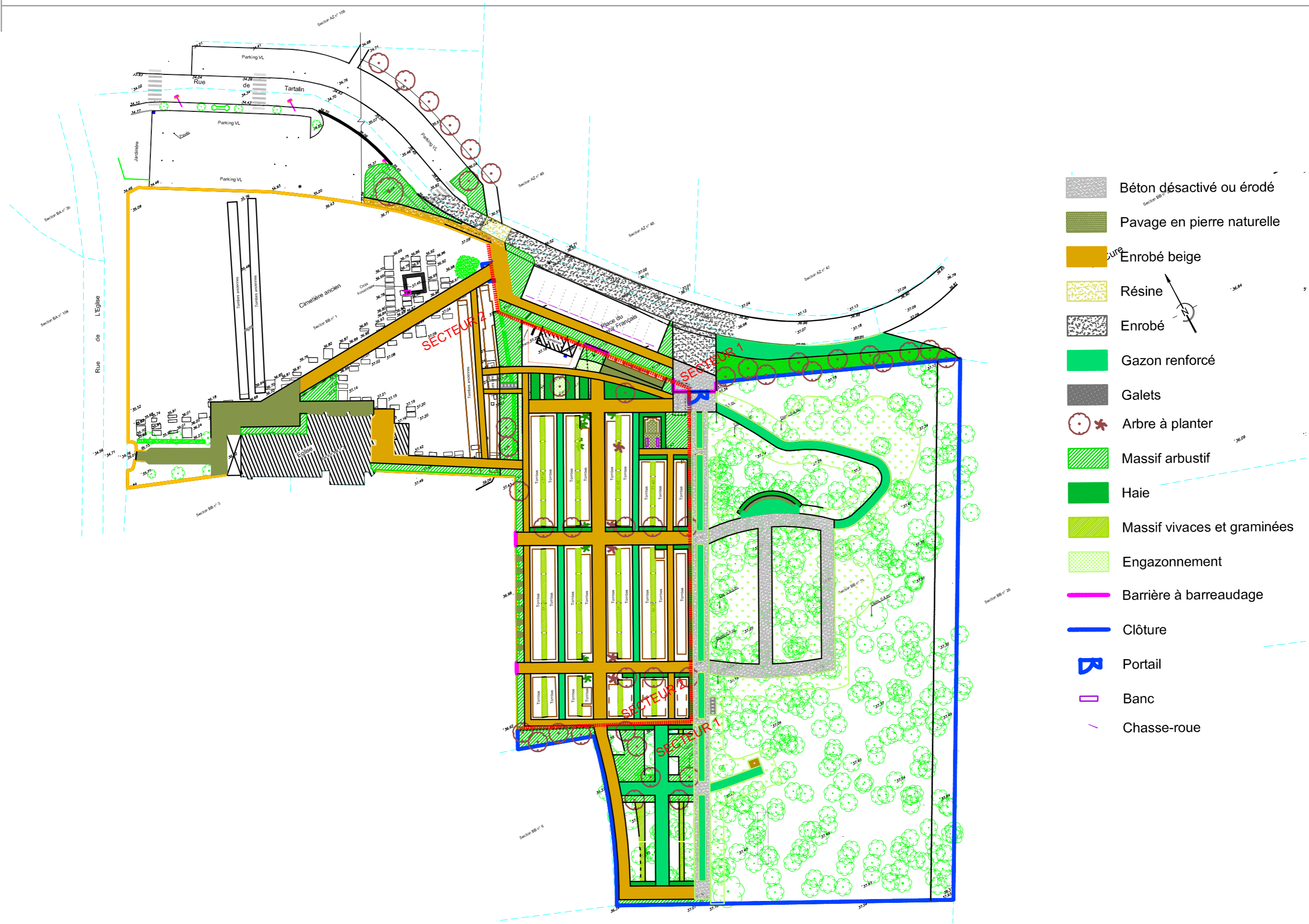
CRÉMATIONS

- 60 cavurnes : les clairières permettent d'accommoder les besoins en emplacements cinéraires au sol, au fur et à mesure.
- 48 emplacements en columbariums
- Offre de modes de sépulture cinéraires variés sur le long terme : la rotation permettra un fonctionnement pérenne pour la crémation.

1 | ACCÈS AUX PARCELLES AGRICOLES



2 AVANT PROJET - PLAN DE COMPOSITION



-  Béton désactivé ou érodé
-  Pavage en pierre naturelle
-  Enrobé beige
-  Résine
-  Enrobé
-  Gazon renforcé
-  Galets
-  Arbre à planter
-  Massif arbustif
-  Haie
-  Massif vivaces et graminées
-  Engazonnement
-  Barrière à barreaudage
-  Clôture
-  Portail
-  Banc
-  Chasse-roue

2 | AVP - AMBIANCES PAYSAGÈRES

PERSPECTIVE AÉRIENNE N°1





2 | AVP - AMBIANCES PAYSAGÈRES

PERSPECTIVE N°3 : ENTRÉE PRINCIPALE DU CIMETIÈRE



2 | AVP - AMBIANCES PAYSAGÈRES

PERSPECTIVE AÉRIENNE N°4











3 AVP - ÉQUIPEMENTS, MATÉRIAUX ET VÉGÉTAUX

LIMITES EXTÉRIEURES, PARKING ET ENTRÉES

LIMITES EXTÉRIEURES



Grille métallique et mur de pierre



Grille métallique



Grille métallique



Clôture métallique et piquets châtaignier

STATIONNEMENT



Stationnement accessible



Parking paysager



Parking paysager

CIRCULATIONS



Circulation en béton désactivé



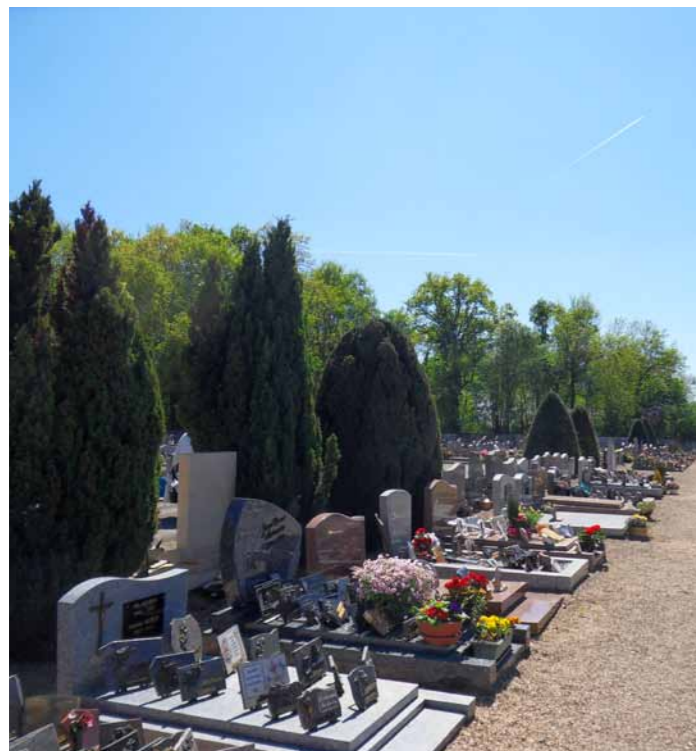
Pavage et béton désactivé



Sécurisation de la traversée piétonne : plateau piétonnier surélevé et revêtement en résine



ARBRES



Allée bordée d'ifs (*Taxus baccata* 'Fastigiata')



Ilex



Ginkgo biloba fastigiata 'Blagon', automne



Cyprès d'Italie (*Cupressus sempervirens* 'Totem')



Cyprès



Cèdre du Japon (*Cryptomeria japonica*)



Cerisier du Japon (*Prunus x subhirtella* 'Autumnalis')

3 | AVP - ÉQUIPEMENTS, MATÉRIAUX ET VÉGÉTAUX

CIMETIÈRE CENTRAL

HAIES, MASSIFS ARBUSTIFS ET PLANTES VIVACES



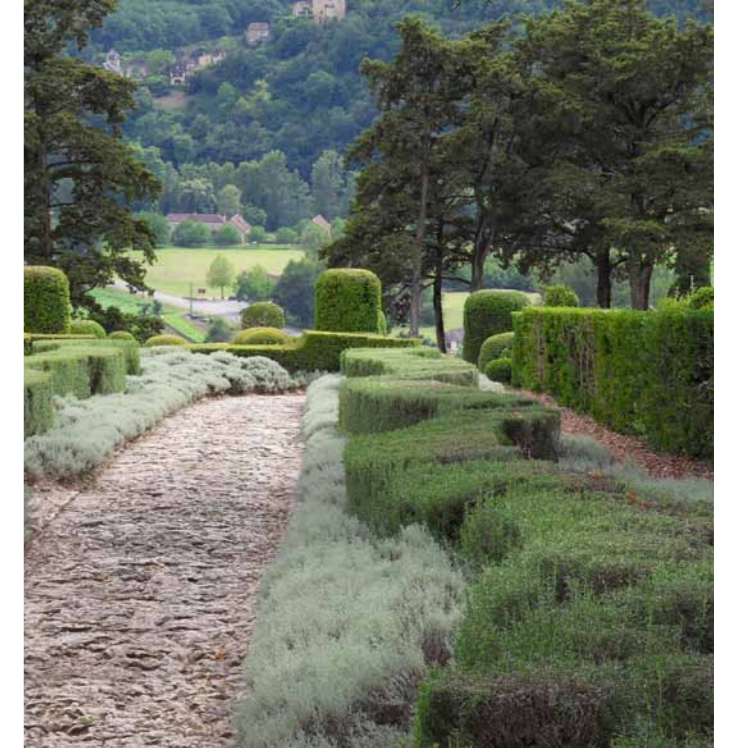
Charmille



Ifs taillés



Nandina domestica + Pennisetum



Santoline + romarin



Véroniques arbustives



Euphorbes + Gauras, bordure de buis taillée

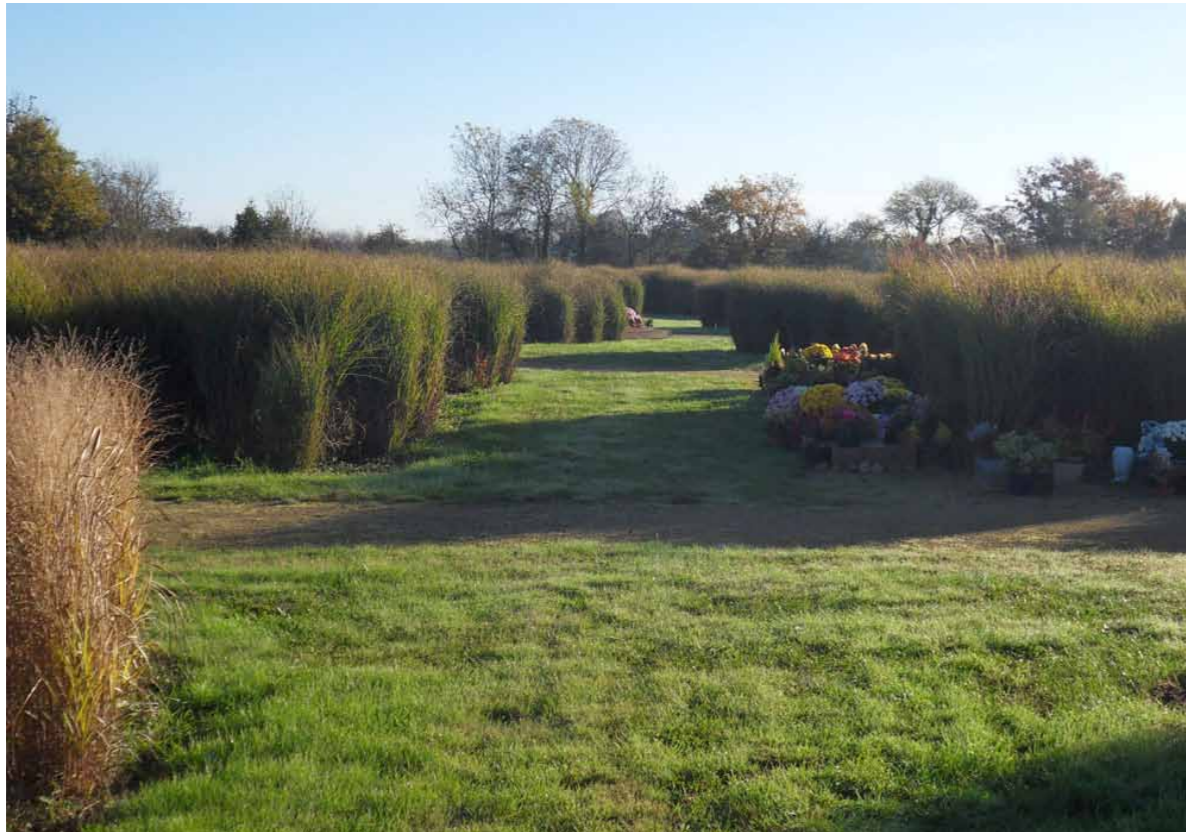


Acanthes



Graminées + Filipendula + Fuchsia

ESPACES ENTRE TOMBES



Massifs de graminées



Miscanthus



Miscanthus automne



Miscanthus graziella



Pennisetum et panicum

3 AVP - ÉQUIPEMENTS, MATÉRIAUX ET VÉGÉTAUX

CIMETIÈRE CENTRAL

MATERIAUX



Allée principale en béton balayé



Béton érodé



Enrobé beige



Opus incertum

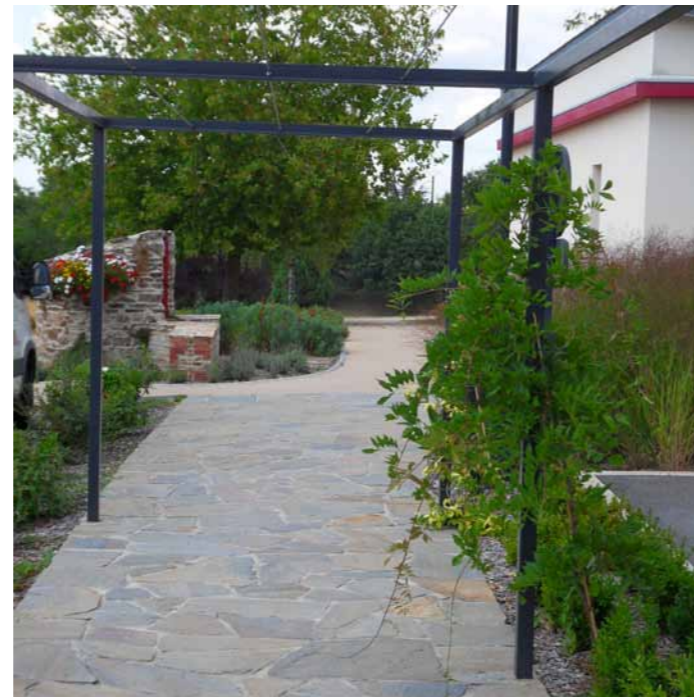


Allée stabilisée

COLUMBARIUM



Columbarium, pergola pour les plantes grimpantes



Perloga avec glycine et sol en opus incertum



Bignone (*Campsis radicans*)



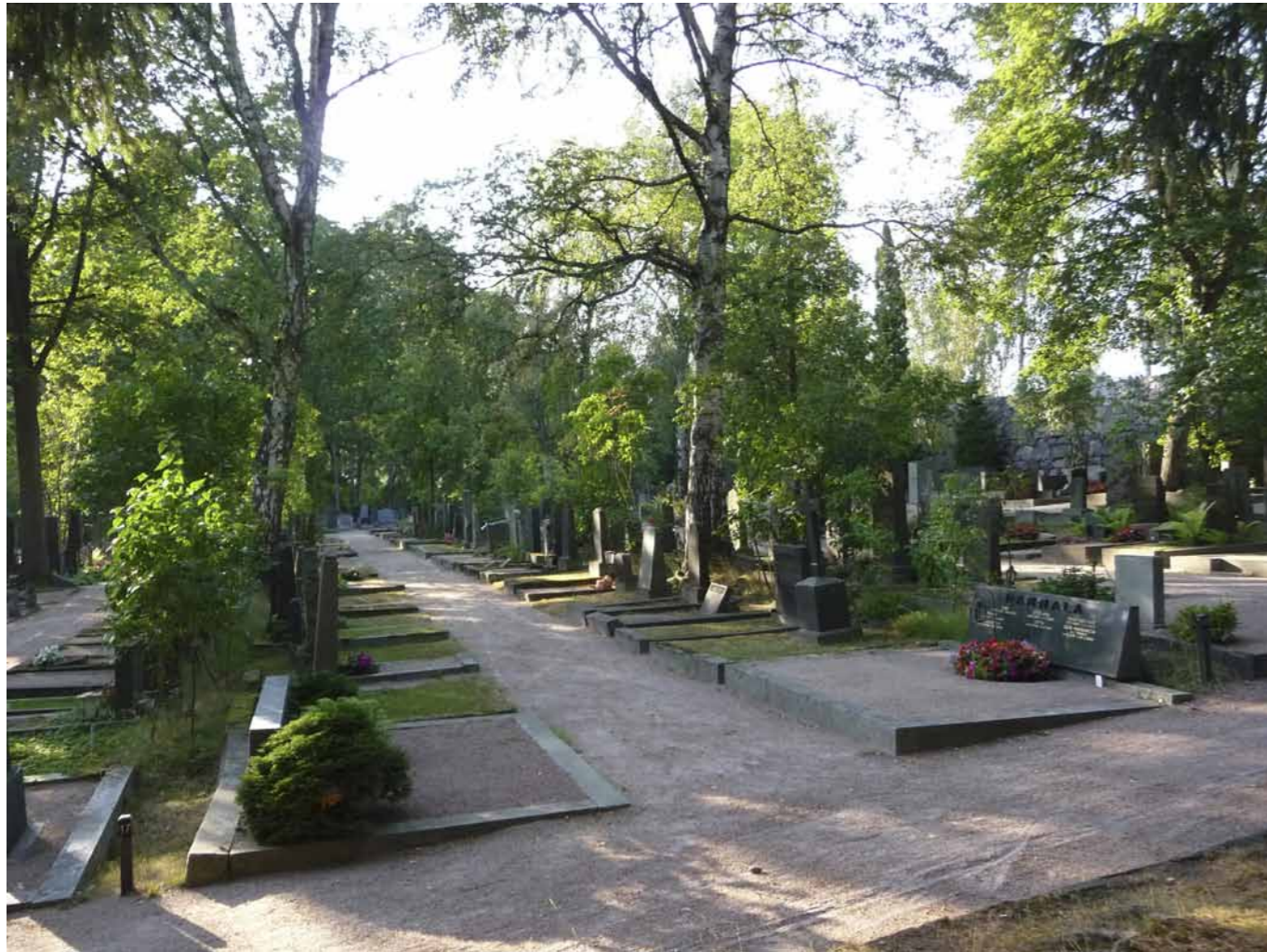
Faux jasmin (*Trachelospermum jasminoides*)



Euphorbes et graminées



Vigne vierge pourpre (*Parthenocissus tricuspidata* 'Atropurpurea')



Bosquet intégrant visuellement le cimetière

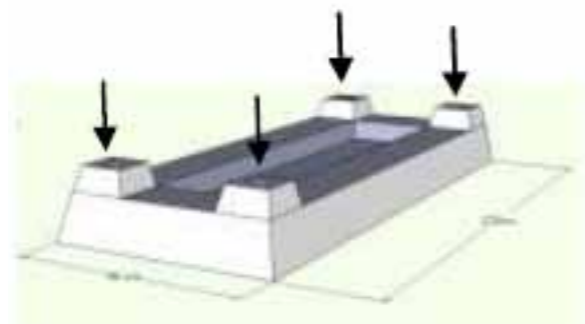
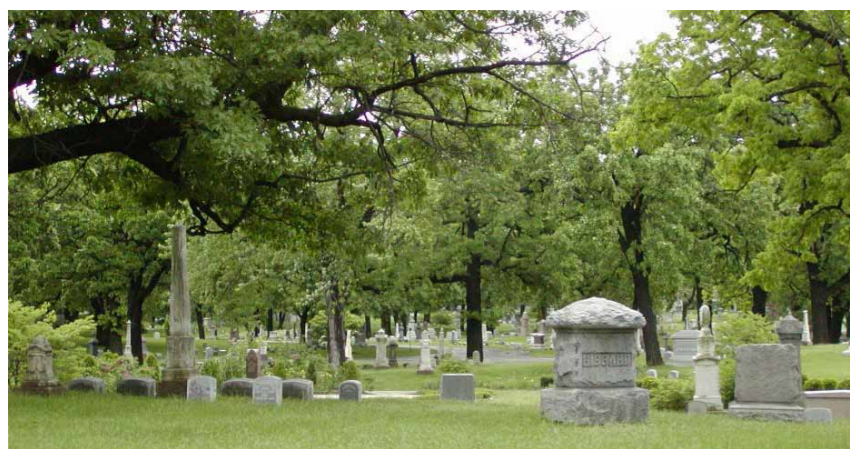


Haies en limite de la zone de caveaux

3 AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

CIMETIÈRE BOISÉ

SÉPULTURES EN CLAIRIÈRE ET SOUS-BOIS



LE JARDIN DU SOUVENIR



CAVURNES

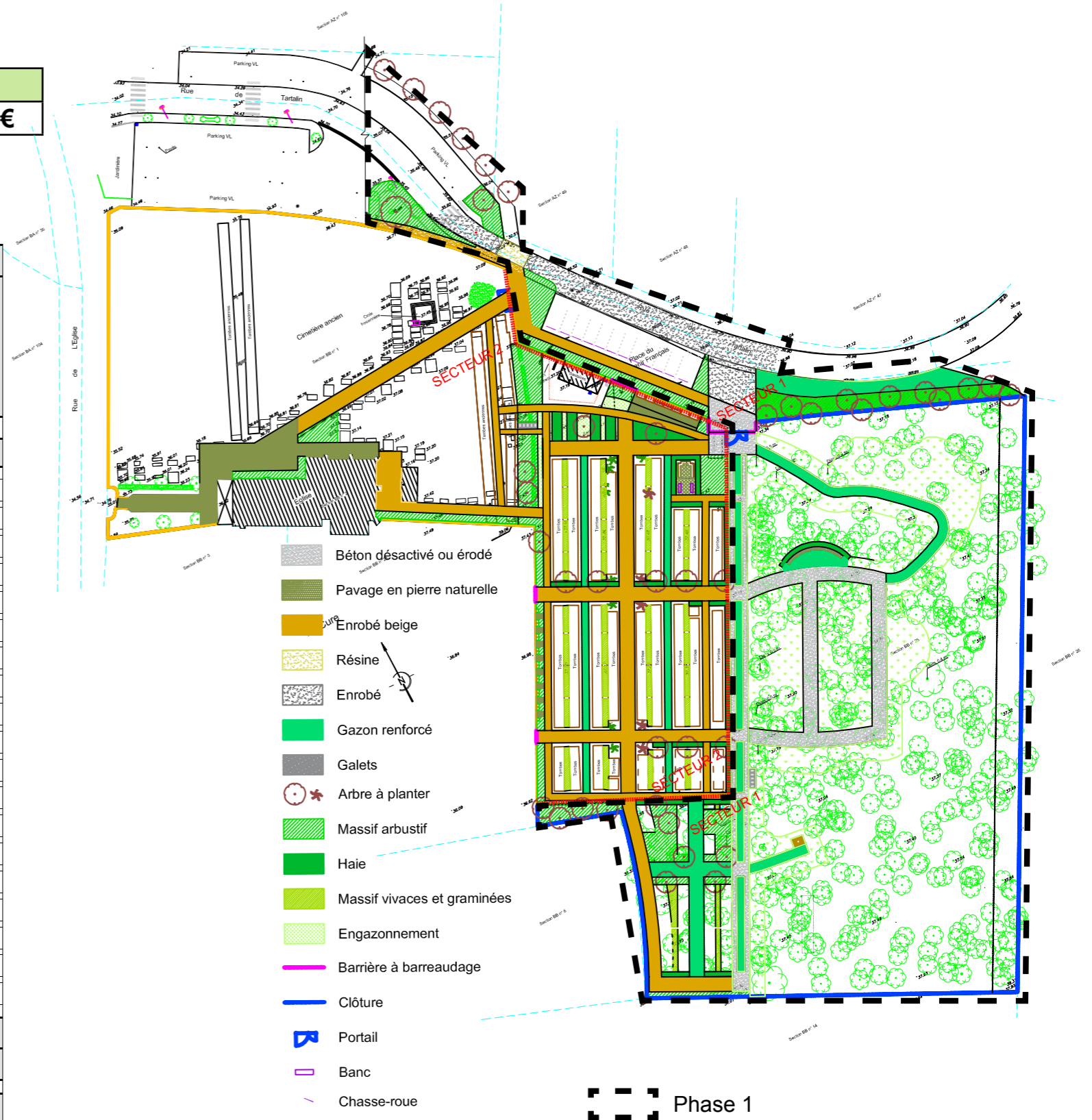


4 ESTIMATION DU COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

	PRIX HT	T.V.A. 20%	PRIX TTC
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	530 505.00 €	106 101.00 €	636 606.00 €

CIMETIERE D'AIFFRES
17075\PRODIETUDE\EstimationV7 travaux VRD PAYSAGER - Phase AVP - Edition 06.10.2017

LOT 1 VRD & PAYSAGER		PRIX HT		
ARTICLE	DESIGNATION	PHASE 1 - PARKINGS - EXTENSION CIMETIERE CENTRAL - CIMETIERE BOISE	PHASE 2 - CIMETIERE CENTRAL - CIMETIERE ANCIEN	TOTAL DES PHASES
ESTIMATION TRAVAUX - TABLEAU RECAPITULATIF DES TRAVAUX				
	INSTALLATION DE CHANTIER	6 180.00	7 880.00	14 060.00
	TERRASSEMENTS GENERAUX	28 682.50	23 902.50	52 585.00
	CHAUSSÉES	31 300.00	1 000.00	32 300.00
	RETEVEMENTS DES ALLEES	48 232.00	112 798.50	161 030.50
	OUVRAGES DE MACONNERIE	10 100.00		10 100.00
	BORDURES	6 085.00	3 255.00	9 340.00
	TRANCHEES COMMUNES		1 413.00	1 413.00
	ASSAINISSEMENT PLUVIAL		3 875.00	3 875.00
	ASSAINISSEMENT EAUX USEES			
	ADDUCTION EAU POTABLE			
	FRANCE TELECOM			
	ELECTRICITE			
	ECLAIRAGE	5 985.00		5 985.00
	REMISE A NIVEAU	295.00		295.00
	MOBILIER URBAIN	7 960.00	7 600.00	15 560.00
	SIGNALISATION	2 926.00		2 926.00
	ESPACES VERTS	26 856.50	26 379.00	53 235.50
	SERRURERIE ET CLOTURE	29 950.00		29 950.00
	CAVEAUX & CAVURNES	137 850.00		137 850.00
	MONTANT HT	342 402.00	188 103.00	530 505.00
	T.V.A. 20%	68 480.40	37 620.60	106 101.00
	MONTANT TTC	410 882.40	225 723.60	636 606.00



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction des Elections, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau des Elections et de l'Administration Générale

AP autorisation extension et requalification cimetière d'AIFFRES -
juin 2018.odt

ARRETE
portant autorisation d'extention et de requalification
du cimetière d'AIFFRES

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2223-1, L 2223-2 et R 2223-1 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et R.123-1 et suivants ;

VU le décret du Président de la République en date du 2 août 2017 nommant Mme Isabelle DAVID, en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 21 décembre 2015 nommant M. Didier DORÉ, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire Général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2017 portant délégation de signature à M. Didier DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU la délibération du 12 octobre 2017, par laquelle le conseil municipal d'AIFFRES a décidé l'extension du cimetière communal, sur la parcelle cadastrée BB 25 située à l'est du cimetière actuel, propriété de la commune ;

VU l'avis favorable de l'hydrogéologue agréé en date du 27 juin 2016 ;

VU le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique réalisée du 22 novembre au 22 décembre 2017 ;

VU les pièces constitutives du dossier reçu le 18 janvier 2018 en préfecture ;

VU l'avis favorable du Conseil départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) en date du 24 avril 2018 ;

VU l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé en date du 30 mars 2018 ;

CONSIDERANT que le cimetière actuel et l'espace columbarium ne disposent plus d'espaces disponibles en nombre suffisant ;

CONSIDERANT que le projet d'extension est situé à l'intérieur du périmètre d'agglomération et à moins de 35 mètres des habitations ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE :

Article 1 : La commune d'AIFFRES est autorisée à procéder à l'extension et à la requalification du cimetière sur la parcelle cadastrée BB 25 située à l'est du cimetière actuel et d'une surface de 7 530 m², sous réserve des dispositions techniques suivantes, émises par l'hydrogéologue agréé :

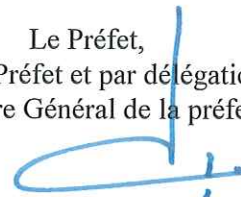
- la base des fouilles doit être limitée à 1,5 m sous le sol en profondeur (un seul corps en cas d'inhumation en plein terre, possibilité de deux corps superposés en cas de caveau maçonné),
- les caveaux et inhumations doivent être réalisés dans les règles de l'art et conformément à la réglementation.

.../...

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Deux-Sèvres, le maire d'AIFFRES, le chef de la délégation départementale des Deux-Sèvres de l'Agence Régionale de Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, le 5 juin 2018

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small vertical tick at the end.

Didier DORÉ

Photo n° 1 - 31/08/2018



Photo n° 2 - 31/08/2018



Photo n° 3 - 31/08/2018



Photo n° 4 - 31/08/2018



Photo n° 5 - 31/08/2018





Photo n° 7 - 31/08/2018

